

Le Guichet Unique Rheinland-Pfalz (<https://eap.rlp.de>)

Le Guichet Unique (GU) Rheinland-Pfalz est un organisme public ayant pour mission d'aider les personnes

- qui souhaitent fonder ou diriger une entreprise au Rheinland-Pfalz,
- ou encore faire reconnaître leurs qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

Il aide ainsi à obtenir les autorisations et permissions nécessaires pour cela.

Les services du GU Rheinland-Pfalz sont gratuits pour les demandeurs, que ce soit pour des informations ou pour l'accompagnement dans la demande d'autorisations. Les procédures d'autorisation peuvent toutefois être payantes.

Le guide des administrations pour entreprises

Le GU Rheinland-Pfalz aide les entreprises locales de tous les secteurs à obtenir les autorisations et permissions administratives et s'adresse ainsi en particulier aux créateurs d'entreprise. Il appuie également les entreprises étrangères qui souhaitent s'installer ici ou être présentes à l'international.

Dans ce but, le GU Rheinland-Pfalz fournit des renseignements sur les directives pertinentes, les administrations responsables, l'accès aux registres et bases de données publiques, les droits de procédure et les institutions qui aident le demandeur ou la personne soumise à l'obligation de déclaration dans le cadre du démarrage ou de l'exercice de son activité. Par ailleurs, il peut exécuter un certain nombre de procédures d'autorisation pour les demandeurs afin qu'ils n'aient pas à prendre contact eux-mêmes avec les autorités compétentes. Dans ce cas, il veille aussi à respecter les délais lors de l'exécution de démarches administratives.

Vous trouverez de plus amples informations sur sa fonction de guide des administrations pour entreprises sur le site du GU Rheinland-Pfalz : <https://eap.rlp.de/fr/behoerdenlotse-fuer-unternehmen/>.

Travailler avec un diplôme étranger

Vous pouvez également faire appel au GU Rheinland-Pfalz si vous souhaitez faire reconnaître votre diplôme ou certificat étranger afin d'occuper au Rheinland-Pfalz un poste au sein d'une profession réglementée ou de vous mettre à votre compte.

Les professions réglementées sont des professions pour lesquelles un certificat de formation doit être fourni pour pouvoir démarrer l'activité. Les professions réglementées importantes sont les métiers du soin (aides-soignants, infirmiers), les professions de santé universitaires (médecins, pharmaciens), les métiers de l'éducation (éducateurs, professeurs, éducateurs spécialisés) et les métiers du social (éducateurs sociaux, assistants-sociaux). Dans certaines professions, c'est surtout le port de titre professionnel qui est réglementé. Cela concerne avant tout les titres professionnels des architectes (architectes d'intérieur, paysagistes et urbanistes) et ingénieurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site du GU Rheinland-Pfalz quant aux possibilités d'aide dans le cadre de la reconnaissance de qualifications professionnelles étrangères : <https://eap.rlp.de/fr/arbeiten-mit-auslaendischem-berufsabschluss/>.

Guichets Uniques en Europe

Tous les États membres de l'Union européenne ainsi que les États de l'EEE, à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, ont également aménagé des GU. Ils sont à votre disposition si vous souhaitez que votre entreprise de services soit présente dans d'autres États de l'UE.

Exporter des services dans d'autres États de l'UE

Avant de pouvoir être présente dans un autre État membre de l'UE, une entreprise de services doit demander des autorisations et permissions administratives. Sur la base de la directive 2006/123/EG (directive de l'UE sur les services), le GU a, dans chacun des États membres de l'UE, pour mission d'aider les entreprises précisément dans cette tâche et de leur faciliter le parcours à travers les exigences administratives du pays.

Le GU respectif accompagne activement les entreprises issues d'autres États membres de l'UE dans leur parcours à travers les instances administratives, les informent sur les formalités nécessaires pour s'implanter dans un autre État membre de l'UE et les décharge d'une partie de ces formalités.



Rendez-vous sur https://ec.europa.eu/growth/single-market/services/services-directive/in-practice/contact_fr pour accéder aux différents GU des États-membres.

Prendre contact avec GU Rheinland-Pfalz

La mission du GU Rheinland-Pfalz est implantée au sein des deux « Struktur- und Genehmigungsdirektionen (SGD) Nord und Süd » [directions structurelles et d'autorisation nord et sud] :

- GU/EAP au SGD Nord, Stresemannstraße 3-5, 56068 Koblenz,
eap-sgdnord@poststelle.rlp.de, Téléphone : 0261 120-2222, Fax : 0261 120-882222
- GU/EAP au SGD Süd, Friedrich-Ebert-Straße 14, 67433 Neustadt an der Weinstraße,
eap-sgdsued@poststelle.rlp.de, Téléphone : 06321 99-2233, Fax : 06321 99-32233

Vous pouvez cependant aussi prendre contact avec l'organisme GU compétent via le site du GU Rheinland-Pfalz : <https://eap.rlp.de/fr/contact/contacter-le-gu/> .